

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 22 novembre 2021, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Vincent Bérubé

M. Guillaume Dufour
M^{me} Emilie Dionne
M^{me} Marie-Claude Godin
M. Mario Guignard
M. Simon Fissette
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeurs et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Motion de remerciements à l'intention des élus sortant de charge

253-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADRESSER à M. Sylvain Hudon et M^{me} Lise Bellefeuille une motion de remerciements de la part des membres du conseil municipal, en leur nom personnel et en celui des citoyennes et citoyens de la Ville de La Pocatière, pour le temps, l'énergie, l'implication et la disponibilité qu'ils ont consacrés à leur communauté en qualité de conseiller puis maire et de conseillère, et ce, respectivement, depuis 2005 et 2009. M. Hudon et M^{me} Bellefeuille quittent la vie politique avec un beau carnet de réalisations et la Ville leur en est très reconnaissante.

Adoption de l'ordre du jour

254-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbaux - Séance ordinaire du 4 octobre 2021 et séance extraordinaire du 22 octobre 2021

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

255-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tels que rédigés, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 22 octobre 2021.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

256-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés de la période du 6 octobre au 17 novembre 2021, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 17 novembre 2021 ainsi qu'au journal des salaires pour la période du 1^{er} octobre au 15 novembre 2021, le tout totalisant une somme de 1 160 031,02 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 3 233 130,64 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Règlements d'emprunt numéros 4-2014, 7-2013 et 7-2015 - Emprunt par billets - Résolution d'adjudication

Date d'ouverture :	22 novembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h		
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Montant :	1 618 000 \$	Date d'émission :	29 novembre 2021

ATTENDU que la Ville de La Pocatière a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 29 novembre 2021, au montant de 1 618 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes ou l'article 1066 du Code municipal du Québec et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. BANQUE ROYALE DU CANADA

92 900 \$	2,20000 %	2022
94 800 \$	2,20000 %	2023
96 800 \$	2,20000 %	2024
98 900 \$	2,20000 %	2025
1 234 600 \$	2,20000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,20000 %

2. CD DE L'ANSE DE LA POCATIERE

92 900 \$	2,22000 %	2022
94 800 \$	2,22000 %	2023
96 800 \$	2,22000 %	2024
98 900 \$	2,22000 %	2025
1 234 600 \$	2,22000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,22000 %

3. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

92 900 \$	1,05000 %	2022
94 800 \$	1,40000 %	2023
96 800 \$	1,80000 %	2024
98 900 \$	2,00000 %	2025
1 234 600 \$	2,10000 %	2026

Prix : 98,75000

Coût réel : 2,34941 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

257-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de La Pocatière accepte l'offre qui lui est faite par BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 29 novembre 2021 au montant de 1 618 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 4-2014, 7-2013 et 7-2015. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Règlements d'emprunt numéros 4-2014, 7-2013 et 7-2015 - Emprunt par billets - Résolution de concordance et de courte échéance

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de La Pocatière souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 618 000 \$ qui sera réalisé le 29 novembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
4-2014	404 300 \$
7-2013	33 000 \$
7-2015	1 180 700 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunt numéros 4-2014, 7-2013 et 7-2015, la Ville de La Pocatière souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

258-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 29 novembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 mai et le 29 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	92 900 \$	
2023	94 800 \$	
2024	96 800 \$	
2025	98 900 \$	
2026	100 900 \$	(à payer en 2026)
2026	1 133 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 4-2014, 7-2013 et 7-2015 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de **cing (5) ans** (à compter du 29 novembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Transferts budgétaires - Approbation

259-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les transferts budgétaires proposés dans le document dont copie demeure ci-annexée, et d'autoriser M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, à procéder aux inscriptions pertinentes aux livres de la Ville.

États comparatifs des revenus et dépenses – Dépôt

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, dépose devant ce conseil deux états comparatifs. Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2021, et ceux de la même période pour l'exercice précédent. Le second état compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose la trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

Comptes de la Ville La Pocatière à la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière - Représentants désignés

260-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les représentants désignés pour les comptes de la Ville de La Pocatière à la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière soient :

Pour les comptes 927 et 34459 :

M. Vincent Bérubé, maire
M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière
M. Cédric Gagnon, directeur général;

Pour le compte 34331 :

M. Vincent Bérubé, maire
M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière
M^{me} Noémie Malenfant, greffière de la Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière

Ces représentants exerceront, respectivement à l'égard des comptes pour lesquels ils sont autorisés, tous les pouvoirs relatifs à la gestion desdits comptes et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, les pouvoirs suivants :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;

- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations;

QUE les autres pouvoirs des représentants soient exercés, pour tous les comptes, de la façon suivante : par la signature d'au moins deux représentants autorisés;

QUE cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 - Programmation de travaux

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

261-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière (la municipalité) s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Implantation d'un terrain de baseball mineur à La Pocatière - Dépenses diverses

262-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE RATIFIER les dépenses suivantes, réalisées en lien avec le projet d'implantation d'un terrain de baseball mineur à La Pocatière, savoir :

- DHC avocats - Opinion juridique : 801,50 \$;
- Claude Bernier, technicien en arpentage - Relevés de terrain : 2 403,30 \$;
- Agence A@Z Multimédias - Photographies aériennes : 75 \$;

Le tout, toutes taxes en sus et payable à même le surplus libre de la Ville.

Les deux dernières dépenses seront toutefois payées à l'Association de baseball mineur de La Pocatière qui les a assumées temporairement.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Union des municipalités du Québec – Regroupement d'achat de carburants en vrac

ATTENDU que la Ville de La Pocatière (la Ville) a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu desdits articles et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

263-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si ici réité au long;

QUE la Ville de La Pocatière (la Ville) confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de son organisation municipale;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Ville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville s'engage à payer à l'UMQ un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par la Ville. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non membres de l'UMQ;
- pourra facturer aux participants à très faibles volumes un frais de gestion minimum annuel de 200 \$.

Projet d'acquisition d'un véhicule d'intervention en sécurité incendie - Mandat à Alain Côté Consultant inc.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préparer le remplacement du véhicule 201 du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, soit le camion autopompe acheté en 1994;

CONSIDÉRANT que le délai de livraison pour un véhicule de service incendie est minimalement de 450 jours suivant l'octroi du contrat;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue en lien avec l'expertise requise pour l'accompagnement dans la démarche d'acquisition d'un nouveau véhicule autopompe;

264-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, telle que soumise, l'offre de service de l'entreprise Alain Côté Consultant inc., datée du 27 septembre 2021, relativement à la fourniture de son expertise en lien avec le projet de la Ville de La Pocatière d'acquiescer un véhicule d'intervention incendie autopompe;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense maximale de 9 000 \$ en honoraires, toutes taxes et tous frais de déplacements en sus, ainsi que tous frais supplémentaires en cas de retard dans le délai de livraison du véhicule en sus, tel que détaillé à ladite offre;

D'AUTORISER M. Stéphane Dubé, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Société de l'assurance automobile du Québec - Contrat de service en permis et immatriculation - Signataire

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a signé avec la Société de l'assurance automobile du Québec un contrat de service en permis et immatriculation;

CONSIDÉRANT que le représentant désigné de la Ville (la mandataire) était M. Sylvain Hudon, que ce dernier a terminé son mandat de maire en octobre dernier et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

265-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière, mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec en vertu du contrat de service en permis et immatriculation intervenu entre elles, nomme pour la représenter dans tout ce qui a trait à ce contrat, M. le maire Vincent Bérubé;

QUE M. Bérubé soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, dans sa susdite qualité de mandataire, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2020 – Approbation

266-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que présenté par M. Cédric Gagnon, directeur général, le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2020, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 novembre 2021.

Fonds de petite caisse pour les machines distributrices au Centre Bombardier

267-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la création d'un fonds de petite caisse d'un montant de 142,50 \$ pour l'opération des machines distributrices du Centre Bombardier, et d'autoriser M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2021.

Isabelle Lemieux, trésorière

Fonds de développement des municipalités du Kamouraska - Volet municipal activité locale - Projet Fête de Noël

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer annuellement la réalisation d'activités citoyennes dans les municipalités;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité peut choisir une activité citoyenne qu'elle désire financer en partie par ce Fonds;

CONSIDÉRANT que le montant attribué dans le cadre de ce Fonds est de 1 000 \$ par municipalité;

268-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière s'engage à affecter le montant de 1 000 \$ provenant du FDMK au paiement des dépenses engendrées par l'activité de la Fête de Noël « **Un weekend féérique!** »;

QUE la Ville s'engage à investir dans cette activité;

QUE la Ville s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faisant une mention verbale, lors de l'activité, de la contribution financière obtenue du FDMK.

Représentation du conseil municipal sur le Comité consultatif d'urbanisme

269-2021 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal de la Ville de La Pocatière soit représenté au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville (le CCU) par messieurs les conseillers Simon Fissette et Steve Leclerc;

QUE les frais encourus par MM. Fissette et Leclerc pour leur représentation au sein du CCU, le cas échéant, leur soient remboursés tel que prévu au règlement numéro 10-2019 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées aux membres du conseil pour le compte de la Ville.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2021, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Organisation municipale de la sécurité civile - Constitution

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de La Pocatière reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

270-2021 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit constituée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Cédrick Gagnon
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut	Danielle Caron
Responsable de la mission Administration	Isabelle Lemieux
Responsable substitut de la mission Administration	Nathalie Robichaud
Responsable de la mission Communication	Louise Lacoursière
Responsable substitut de la mission Communication	Julie Hudon
Responsable de la mission Secours aux personnes et protection des biens	Stéphane Dubé
Responsable substitut de la mission Secours aux personnes et protection des biens	Patrick Lemieux

Responsable de la mission Services aux personnes sinistrées	Élisabeth Bercegeay
Responsable substitut de la mission Services aux personnes sinistrées	Ève-Marie Bélanger
Responsable de la mission Services techniques	Stéphane Roy
Responsable substitut de la mission Services techniques	Michel Francoeur
Responsable Logistique du CCMU	Kathy Chamberland
Responsable substitut Logistique du CCMU	Ève-Marie Bélanger.

QUE soient abrogées toutes nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la Ville de La Pocatière.

Office municipal d'habitation de La Pocatière - Budget révisé 2021

271-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER, telles que déposées, les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de La Pocatière pour l'année 2021, prévoyant un déficit de 41 081 \$, et donc une contribution de la Ville de La Pocatière au montant de 4 108 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2021.

Isabelle Lemieux, trésorière

Le Groupe Scouts et Guides de La Pocatière inc. - Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes

272-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'INFORMER la Commission municipale du Québec que la Ville de La Pocatière n'entend pas s'opposer à la demande de reconnaissance soumise par Le Groupe Scouts et Guides de La Pocatière inc., visant à ce que cet organisme soit exempté de taxes foncières en rapport avec l'immeuble situé au 800, 8^e rue, à La Pocatière;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Programme de subvention pour projets spéciaux - Comité des répondants de l'Escadron 761 Région du Kamouraska

CONSIDÉRANT la disponibilité d'un montant de 500 \$ au budget du programme pour les projets spéciaux;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par M^{me} Ève-Marie Bélanger, coordonnatrice en loisir, dans une fiche synthèse datée du 11 novembre 2021;

273-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCORDER au Comité des répondants de l'Escadron 761 Région du Kamouraska, à même les sommes prévues au programme pour les projets spéciaux, une subvention de 500 \$ pour soutenir l'organisation d'une activité spéciale pour les cadets (sortie au paintball).

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2021.

Isabelle Lemieux, trésorière

Programme de subvention de fonctionnement des SRCC - Distribution

CONSIDÉRANT la disponibilité d'un montant de 8 000 \$ dans les sommes prévues au budget pour le programme de subvention des SRCC pour le fonctionnement;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par M^{me} Élisabeth Bercegeay dans une fiche synthèse datée du 12 octobre 2021;

274-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCORDER les subventions suivantes aux organismes ci-après identifiés, savoir :

Association du soccer de La Pocatière	540 \$
Club de judo La Pocatière	164 \$
Club de patinage artistique de La Pocatière inc.	509 \$
Association du baseball mineur de La Pocatière inc.	2 221 \$
Gymnastique Gymagine inc.	3 796 \$
Hockey mineur du Kamouraska inc.	703 \$
Comité des répondants de l'Escadron 761 Région du Kamouraska	67 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2021.

Isabelle Lemieux, trésorière

Club FADOQ La Pocatière - Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) - Résolution d'appui

275-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal de la Ville de La Pocatière appuie le projet du Club FADOQ La Pocatière pour diverses rénovations (salles de toilettes, hall d'entrée, escalier et bar) dans l'immeuble étant la propriété du Club, situé au 399A, 9^e rue boulevard Desrochers, à La Pocatière, afin que ledit organisme puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

QUE le conseil municipal de la Ville de La Pocatière s'engage à conclure une entente de service avec le Club FADOQ La Pocatière pour son projet de rénovations afin que celles-ci soient accessibles à l'ensemble de la population.

Guignolée de l'option Médias du Cégep de La Pocatière - 9^e édition - Barrage routier

276-2021 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la tenue d'une activité de type barrage routier lors de la grande Guignolée des médias, par l'option Médias du Cégep de La Pocatière, le jeudi 2 décembre 2021, entre 8 h et 16 h, à l'intersection de la 1^{re} rue Poiré et de la 6^e avenue Pilote. Les dons amassés à cette occasion seront remis à l'organisme Moisson Kamouraska. Cette autorisation est conditionnelle au respect, par les organisateurs, de toutes les conditions énoncées pour une telle activité au règlement numéro 9-2020 de la Ville de La Pocatière, relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants. Sujet également à ce que les organisateurs obtiennent l'autorisation du ministère des Transports avant la tenue de l'événement et qu'ils se conforment à toutes procédures ou exigences du MTQ et de la Sûreté du Québec pour la tenue de tels événements;

D'AUTORISER la sortie, à cette occasion, des Travaux publics de la Ville pour l'installation et la désinstallation du barrage routier.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2021.

Isabelle Lemieux, trésorière

Politique d'acquisition, d'utilisation et de gestion des téléphones cellulaires - Modification

277-2021 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER le tableau de l'article 8 de la Politique d'acquisition, d'utilisation et de gestion des téléphones cellulaires actuellement en vigueur ainsi qu'il suit, savoir :

Par le remplacement de la ligne

Directeur des Services techniques	Voix
-----------------------------------	------

par la suivante

Directeur des Services techniques, à compter du 10 octobre 2021	Voix et données
---	-----------------

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2021, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Politique de gestion des conditions de travail du personnel de direction de la Ville de La Pocatière 2019-2023 – Modification

278-2021 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE l'Annexe A actuelle de la Politique de gestion des conditions de travail du personnel de direction, intitulée « Dispositions particulières pour les cadres à temps partiel du Service intermunicipal de sécurité incendie » soit remplacée par celle jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE M. Cédric Gagnon, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2021, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Permanence de M^{me} Ève-Marie Bélanger

CONSIDÉRANT que M^{me} Ève-Marie Bélanger est à l'emploi de la Ville de La Pocatière à titre de coordonnatrice en loisir depuis le 18 mai 2021;

CONSIDÉRANT que la période de probation de M^{me} Bélanger s'est terminée le 18 novembre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Cédric Gagnon, directeur général, dans une fiche synthèse datée du 16 novembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas eu nomination, parmi les membres du conseil nouvellement élus, des membres du Comité des Ressources humaines et que, par le fait même, ce dernier n'a pu se prononcer sur la recommandation mais que tous les membres du conseil l'approuvent;

279-2021 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE CONFIRMER le statut de cadre permanent de M^{me} Ève-Marie Bélanger à titre de coordonnatrice en loisir, et ce, à compter du 18 novembre 2021.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2021, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

Conformément aux dispositions de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Cédric Gagnon, directeur général, a déposé à l'intention du conseil la liste des personnes qu'il a engagées, depuis le dernier dépôt d'un pareil rapport, en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal aux termes du règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Les questions adressées au conseil portent sur les sujets suivants :

- Suggestion de filmer les séances du conseil et de les publier sur le web
- Félicitations adressées au nouveau conseil - Renouvellement dans la continuité

- Intérêt à connaître la position du conseil municipal en rapport avec l'environnement, avec la protection des boisés et avec les changements climatiques - Adoption à venir de mesures concrètes au sujet des changements climatiques? - Confirmé que ça fait partie des préoccupations de la Ville et qu'il y a une sensibilité particulière des élus pour l'environnement
- La rivière St-Jean coule sur le territoire de la Ville - Peu connue - Pas visible et pas aménagée - Potentiel à exploiter
- Contribuable impliquée dans les dossiers touchant l'environnement - Jardin communautaire, Jardin floral, Incroyables comestibles - Déçue que la Ville n'ait pas accepté de modifier son projet de pots de fleurs pour réintégrer des éléments comestibles - Déploie le fait qu'on utilise toujours des plants qui doivent être jetés à la fin de la saison ainsi que les coupures qui ont été faites dans le budget horticulture - Mentionne le Jardin de la victoire sur le site du Jardinier paresseux (8 mois en ligne) - Pas utile de passer le rotoculteur à deux reprises dans le jardin communautaire - Semer du trèfle et du pin au lieu de mettre du gazon - De petites décisions ont de grands impacts environnementaux - Sensibilisation populaire et politiques conséquentes
- Lumière de rue brûlée dans le Parc Desjardins intergénérationnel - La 2^e, celle qui est double
- Félicitations pour les beaux arrangements floraux de la saison 2021
- Parc Bioalimentaire - Dossier conjoint avec la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière - Modification en cours de la demande à la CPTAQ pour diminuer la superficie de la parcelle située sur le territoire de la Ville - M. Luc Soucy dit avoir été bloqué par la Ville sur son projet de construire sur l'emplacement situé dans le même secteur - Va s'opposer à la demande modifiée de la Ville et de la Municipalité tant qu'il n'aura pas son permis - Monopole sur les terres par Ferme Gendron et Ferme Pellerat
- Boisé Beaupré - Stationnement agrandi - Très bien - Est-ce prévu de faire le revêtement de sol du stationnement? Pas prévu dans l'immédiat mais des travaux seront faits aux infrastructures d'accueil et aux sentiers grâce à une subvention obtenue
- Motoneige - Accès au sentier en passant à côté de l'aréna - Travaux d'implantation du terrain de baseball - Conséquences sur l'accès au sentier? - La direction générale va rencontrer les représentants des clubs de quads et de motoneiges pour aller faire une visite sur les lieux et s'assurer qu'il n'y aura pas de problème pour la circulation de leurs membres dans le sentier - Circulation des motoneiges dans les rues de la Ville : tolérée par la SQ mais pas souhaitable
- Construction par le Groupe Les Bâisseurs - Coupe importante du couvert arboricole - Déplorable - Dispositions dans notre réglementation visant à protéger un pourcentage de boisé? Ce sujet est sur la table, dans la démarche d'adoption d'une nouvelle réglementation d'urbanisme et d'une politique de l'arbre - S'assurer de pouvoir protéger des propriétés telles que celle de l'Évêché
- Nature des services qui pourraient faire l'objet d'une entente de coopération avec la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière : embauche d'un urbaniste en commun et d'un technicien en informatique - Pourrait-on aller jusqu'à parler de fusion de municipalités? - Pourquoi pas?
- Obligation de Location Progex de construire sur son terrain dans le Parc Charles-Eugène-Bouchard : trois ans - Amende de 1 000 \$ par année si défaut - Une subvention a été versée par la Ville en lien avec cette implantation et pour un échange de services
- Parc industriel Charles-Eugène-Bouchard - Nouveaux projets d'implantation en cours? - Oui - Souhaitable d'avoir des entreprises avec du personnel sur place, qui amènent des activités économiques dans le Parc
- Est-ce possible de prévoir des îlots de fraîcheur avec couvert végétal à différents endroits sur le territoire de la Ville? Des sommes seront prévues au budget pour les quatre prochaines années pour la plantation d'arbres plus matures
- Surveillance des travaux par la Ville une fois qu'un permis a été émis? Problématique sur laquelle la Ville doit se pencher
- Comité d'environnement à la Ville? Non, il y a un comité d'embellissement qui joue toutefois un rôle en matière d'environnement - Mandat d'écriture de la politique de l'arbre - Importance de l'information de la population, de la sensibilisation et de l'éducation

- Nouvelle construction privée sur la 2^e rue de la Falaise - Dynamitage et abattage d'arbres - Déplorable
- Suggestion d'utiliser les revenus de taxes de la propriété des Bâisseurs pour replanter des arbres diversifiés pour créer un boisé avec flore et faune
- Plus de plantation d'arbres par la Ville sur ses terrains pour donner l'exemple - Important d'en planter mais encore plus de savoir combien il s'en coupe à chaque année - Intérêt à faire un inventaire des arbres à protéger
- Avant l'émission d'un permis, l'entrepreneur doit déposer des plans à la Ville - Certaines circonstances ont fait que les travaux ont changé en cours de route et le Groupe a dû abattre plus d'arbres; il sait qu'il devra en replanter
- Coupe d'arbres sur les terrains privés - Actuellement : application de la réglementation sur la base des plaintes formulées - Conservation en milieu privé : plus difficile d'intervenir - Sensibilisation
- Piste de ski de fond rallongée sur les terrains récréatifs - Bonne idée
- Heures d'ouverture de la bibliothèque à revoir pour faciliter la fréquentation par la clientèle des jeunes
- Terrain de camping sur l'avenue de la Grande Anse - Permis d'exploitation temporaire de trois mois - Une nouvelle demande de permis devra être faite ou une demande de modification du règlement de zonage

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

280-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 21 h 42.